

(CE RELEVÉ EST DONNÉ À TITRE D'INFORMATION ET NE CONSTITUE PAS LE PV DE LA SEANCE DU CONSEIL)

Le Vice-président du Conseil scientifique de l'Université des Antilles et de la Guyane, Monsieur Justin DANIEL, ouvre la séance à 9 heures 45 minutes (heure des Antilles) après vérification du quorum.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Propos liminaires du Président ;**
2. **Examen et approbation du procès-verbal du Conseil scientifique plénier du 7 novembre 2011 (visioconférence) ;**
3. **Manifestations scientifiques dans le cadre des 30 ans de l'UAG ;**
4. **Validation des propositions des récipiendaires du titre de Docteur HONORIS CAUSA ;**
5. **Visite de terrain de certaines unités de recherche de l'UAG et compte-rendu des réunions de travail ;**
6. **Compte-rendu de la réunion des VP-CS du 18 novembre 2011.**
7. **Questions diverses.**

NB : Compte tenu des mauvaises conditions dans lesquelles se tient le Conseil scientifique, en plus des points n°3 et 4 qui seront traités en même temps par Monsieur Laurent MARLIN, un point relatif à la réalisation de films sur la recherche à l'UAG est ajouté.

L'ordre du jour devient :

1. **Propos liminaires du Président ;**
2. **Examen et approbation du procès-verbal du Conseil scientifique plénier du 7 novembre 2011 (visioconférence) ;**
3. **Manifestations scientifiques dans le cadre des 30 ans de l'UAG, Validation des propositions des récipiendaires du Prix HONORIS CAUSA et réalisation de films sur la recherche à l'UAG ;**
4. **Visite de terrain de certaines unités de recherche de l'UAG et compte-rendu des réunions de travail ;**
5. **Compte-rendu de la réunion des VP-CS du 18 novembre 2011 ;**
6. **Questions diverses.**

1. Propos liminaires du Président ;

Monsieur Pascal SAFFACHE, Président de l'Université des Antilles et de la Guyane s'étant excusé, Monsieur Justin DANIEL, Vice-président du Conseil scientifique, propose de passer directement aux points inscrits à l'ordre du jour.

2. Examen et approbation du procès-verbal du Conseil scientifique plénier du 7 novembre 2011 (visioconférence) ;

Ce point n'est pas examiné en séance.

3. Manifestations scientifiques dans le cadre des 30 ans de l'UAG, Validation des propositions des récipiendaires du Prix HONORIS CAUSA et réalisation de films sur la recherche à l'UAG ;

a) Doctorat HONORIS CAUSA

Deux propositions de noms sont faites.

- Luiz Inacio LULA DA SILVA : Ancien Président du Brésil pour l'ancrage de l'UAG à l'Amazonie
- Michaëlle JEAN : Ancienne Gouverneur générale du Canada pour l'ancrage de l'UAG aux Antilles

Le Conseil scientifique donne son accord de principe pour le choix de ces deux personnalités en gardant toutefois la possibilité d'une solution alternative pour le choix de Luiz Inacio LULA DA SILVA à cause des ses problèmes de santé.

b) Manifestations scientifiques dans le cadre des 30 ans de l'UAG

Des manifestations auront lieu tout au long de l'année 2012 pour fêter les 30 ans de l'UAG.

L'idée d'une manifestation scientifique organisée par une ou des unité(s) de recherche sur chacun des pôles est validée.

Le Conseil scientifique validera le calendrier des manifestations et apportera un soutien financier selon ses disponibilités.

c) Film sur la recherche à l'UAG

Huit films à caractère scientifique seront réalisés. Le Conseil scientifique validera les thèmes présentés. Un comité de gestion est créé pour le suivi de ce projet. Les membres sont les suivants : Mme Chantal ASSELIN, Mme Muriel TRAMIS, Mme Marylène TROUPE, M. Justin DANIEL, M. Serge MAM LAM FOUCK, M. Laurent MARLIN et M. Théophile MEHINTO.

4. Visite de terrain de certaines unités de recherche de l'UAG et compte-rendu des réunions de travail ;

- AIHP-GEODE

AIHP-GEODE est en restructuration. Le financement est désormais unifié et collégial. Il y a une tendance à la mutualisation des moyens qui se développe.

L'unité a procédé à la mise en place d'un comité de direction et d'un conseil de laboratoire, afin d'améliorer sa gouvernance, conformément aux recommandations de l'AERES. Il faut être néanmoins attentif aux problèmes que pourrait soulever à terme la structuration en équipes internes mono-disciplinaires, en dépit d'un fonctionnement sur la base de programmes transversaux.

- QUALITROP

Le VP CS a visité les trois sites de l'unité. Il a observé un décalage entre la volonté de collaboration sur le terrain et les réticences manifestées par l'INRA.

Qualitrop fait face à des soucis de locaux en Guadeloupe, tandis qu'en Guyane la qualité des installations est remarquable, malgré un manque flagrant de moyens humains. Le VP CS a été favorablement impressionné par la motivation des doctorants rattachés à l'unité, en dépit de conditions de travail et de manipulation extrêmement difficiles.

Une évaluation de Qualitrop a été demandée par l'INRA.

5. Compte-rendu de la réunion des VP-CS du 18 novembre 2011 ;

Compte-rendu du séminaire du réseau des VP-CS : 18 novembre 2011

(Maison des universités)

Allocution d'ouverture (Axel Kahn) : excusé

I) L'évaluation des personnels et des équipes. Les relations avec l'AERES. Les évaluations et autoévaluations. Evaluation et contractualisation

a. Les évaluations externes

1. Le rôle des évaluations dans la contractualisation : cadre nouveau de la contractualisation avec les organismes de recherche (voir document acté le 3 novembre 2011 par la CPU)
2. Les modalités d'évaluation par l'AERES ;
 - i. les comités d'évaluation (composition, articulation avec la pluridisciplinarité ; les voies de recours) ;
 - ii. les évaluations multicritères et multi-notes ;
 - débat : vers un abandon de la note globale des unités au profit de notes multicritères ?
 - La CPU reste (majoritairement ?) attachée à une note globale perçue comme un argument de négociation avec les organismes de recherche. Le risque en cas de suppression, c'est que les organismes imposent la note globale dans les négociations. Celle-ci peut être articulée avec les notes multicritères.

- La note globale ➔ deux dimensions :
 - Extérieure : MESR et partenaires des universités ; visibilité extérieure ;
 - Interne : que faire de cette note ? faut-il la retravailler ? les problèmes posés par le passage au système déclaratif. Les petits établissements n'ont pas nécessairement les moyens de reconstruire une politique scientifique dissociée de l'évaluation. D'où la nécessité de s'appuyer sur un système objectif, fût-il imparfait, adossé à une culture de l'évaluation.

iii. les possibilités de recours

- comment ne pas figer la situation des unités pendant 5 ans ?
- il faut réfléchir à des voies de recours face à l'évaluation de l'AERES.

iv. L'articulation entre interdisciplinarité valorisée par les instances et les investissements d'avenir et la composition des comités d'évaluation de l'AERES

- Présence d'experts étrangers ?
- Comment agir pour que l'AERES dispose des meilleurs experts dans les comités, dans un domaine donné ?
- Le problème des petites universités pluridisciplinaires (Polynésie, Toulon...UAG)

b. Les autoévaluations

- L'évaluation de l'AERES prend son sens par rapport aux dispositifs d'autoévaluation mis en place par l'établissement, en particulier dans le domaine de la recherche.

Quelques propositions :

- Alimentation de la plateforme des VP-CS
- Fiche sur l'autoévaluation en matière d'allocation des moyens aux unités de recherche pour alimenter cette plateforme ;
- Partage de bonnes pratiques

II) La valorisation : IRT/SATT, relations avec les collectivités territoriales

a. Le problème de l'articulation IRT/SATT

IRT : institut de recherche technologique

La valorisation fait partie des missions de l'enseignement supérieur

➤ Quelques témoignages :

1. Concurrence entre les structures (entreprises privées) et établissements publics en Rhône-Alpes ;
2. PACA : il n'y a pas de problème en l'absence d'IRT ;
3. Impact de la mise en place des structures régionales sur politique des établissements en matière de valorisation
4. Quel est le rôle des VP-CS dans ces dispositifs ? Comment défendre la place des établissements dans ces nouveaux cadres ? Quel est le positionnement des SHS ?
5. Le budget des SAT doit être affecté majoritairement à des projets de maturation, c'est-à-dire qui valorise la recherche menée dans les laboratoires

6. Les SHS : le modèle n'est pas le même que dans les sciences (valorisation spécifique, par exemple par la production de logiciels, et accompagnement dans le cadre de l'interdisciplinarité) ;
 - i. Proposition : s'inscrire dans une logique d'hybridation en acceptant de s'impliquer dans le concret d'un processus d'innovation ;
 - ii. Les sciences doivent accepter que l'innovation soit enrichie par les SHS ;
 - iii. A cela doit s'ajouter un système de fondations (modèle américain), car l'hybridation de saurait se suffire à elle seule.
7. Les relations avec les collectivités territoriales
Conclusions : remontées à la CPU

➤ Les problèmes posés par la concurrence des objets ;

b. Les relations avec les partenaires régionaux

III) **La gestion des ressources humaines : évaluations individuelles, primes, promotions, contrats doctoraux, chaires d'excellence**

a. Les évaluations individuelles, notamment pour la PES :

1. nécessité d'anticiper le nouveau système qui prendra effet en 2013.
 - i. La CPU a pris position contre l'évaluation par le CNU ;
 - ii. elle considère que l'expertise doit se faire en dehors des établissements : difficulté de conserver le principe d'anonymat pour le CNU ; caractère trop disciplinaire des sections du CNU ; nécessité de dissocier l'évaluation des EC pour leur carrière de celle relative à la PES.
2. Faut-il renoncer à une évaluation par le CNU, compte tenu de la multiplication des instances d'évaluation, en sachant que les établissements ne sont pas liés par les avis émis ? ;
3. Les universités de l'ouest atlantique ont entamé une réflexion sur la question :
 - i. Recensement des candidats potentiels dans les universités ;
 - ii. Mise en place d'un vivier d'experts ; problème : cas des petites universités pluridisciplinaires ?
4. proposition : mise en place d'un vivier d'experts au niveau national
5. maximisation de l'enveloppe (qui est constante) ou de la prime ?

Constat : les pratiques sont très variables d'une université à l'autre

- i. la distribution de la PES est créatrice de droits : il faut la verser à tout nouvel arrivant muté ; s'il n'y a pas eu d'évaluation, il faut conserver le montant qui lui était attribué (divergences au sein des membres du réseau sur cette question) ;
- ii. comment la moduler et selon quelles modalités ? (différentes expériences dans les universités)
 - distinction entre note (A et B) ?
 - distinction entre corps ;
 - le montant peut être réévalué en cours de période et un bénéficiaire peut demander chaque année une nouvelle évaluation
 - certaines universités croisent corps et notation.
 - Aix-Marseille : mise en place d'une procédure locale en recourant à des groupes thématiques qui proposent des experts extérieurs, (ce qui pose le problème de la disponibilité de ces derniers) ; plus de primes sont attribuées que ne permet l'enveloppe disponible (comment tenir dans le cadre de l'enveloppe allouée ?)

- b. Les chaires d'excellence
1. Le CNRS compense 2/3 de la masse salariale annuelle chargée ;
 2. L'IUF rémunère très faiblement les chaires d'excellence
→ Il y a une très forte disparité
 3. Articulation entre délégation et chaire d'excellence CNRS
 4. Système très sélectif de l'INSERM
 5. Les ERC : le problème de la portabilité ; quelle compensation ?
- c. Le problème du lissage de la masse salariale en cas de recrutement (ex : recrutement d'un PR 1^{ère} classe sur un emploi où officiait un professeur de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon).

Proposition : remontée pour la plateforme

- procédure GRH de l'établissement pour les promotions et les primes
- mise en place d'un vivier d'experts au niveau national

IV) La question des contrats doctoraux (d'origine ministérielle)

- a. Le modèle d'allocation est inconnu : il faudrait le clarifier, d'autant qu'il est notifié sur une ligne distincte ; selon quelles modalités ces contrats sont-ils annuellement reconduits et leur nombre augmenté ?
- b. Différentiel entre l'enveloppe notifiée et le nombre de contrats alloués (l'Etat ne prend pas en compte, l'indemnité transport, les cotisations ASSEDIC)

V) Présentation de la plateforme de partage d'informations

- a. Les codes d'accès seront fournis par courrier électronique ;
- b. Il faut demander à devenir membre ;
- c. Possibilité de mettre en ligne des documents ;

VI) Questions diverses

6. Questions diverses.

Monsieur le Vice-président lève la séance à 12 heures 25 minutes (heure des Antilles).